



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 2023/071

Etude de faisabilité Biomasse pour la création d'un réseau de chaleur
Contractant : Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la
Gironde

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Vu la nécessité de mutualiser le réseau de chaleur entre les bâtiments communaux et le collège

Vu la proposition établie par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour l'étude de faisabilité :

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur

DÉCIDE

Article 1 :

Est autorisée la signature du devis n° EnR-2023_13 avec :

Syndicat Départemental d'Energie Electrique - 12 Rue du Cardinal Richaud - 33300 BORDEAUX

Montant de la prestation : 5 956.50 € HT soit 7 445.63 € TTC

Crédits inscrits à l'article 2031 du budget primitif 2023 de la commune

Article 2 :

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Blaye pour contrôle de légalité, et au comptable du SGC de St André de Cubzac. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire : 12 JUL. 2023

Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le 13 JUL. 2023

A St Ciers-sur-Gironde, le 11/07/2023



le Maire ,

Pierre CARITAN.

Accusé de réception en préfecture
033-2-13303894-20230712-DM2023-011-AR
Date de réception préfecture : 11/07/2023